



Commune de REMUZAT
Mairie
26510 REMUZAT

Compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 10 janvier 2022 à 19H

L'an deux mille vingt-deux, le 10 janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Olivier SALIN, Maire.

Etaient présents : Mmes Chantal AUBERY, et Delphine VIGNES, MM. Éric BOLLARD, Bruno CUVELARD, Jean-Jacques DREVET, Loïc INIZAN, Étienne LATIL, Thierry SERRE, Olivier SALIN.

En visio, M Éric BOLLARD

Absents excusés : Caroline PONS pouvoir à Olivier SALIN
Bastien BOURGEAUD pouvoir à Etienne LATIL

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05/01/2022.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11.

Secrétaire de séance : Thierry SERRE

Olivier SALIN présente ses meilleurs vœux.

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 novembre 2021

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 18 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2) Accessibilité bâtiment mairie

Devis de Benjamin Ternat pour la dépose et pose des garde-corps pour obtenir la distance réglementaire.

Montant : 5 890 € HT

Devis approuvé et demande de subvention au conseil départemental.

POUR : 10	CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

Delphine VIGNES rejoint la séance à 19H30

3) Cabinet infirmier

SDED :

- 1- Délibération d'adhésion au nouveau règlement de la compétence efficacité énergétique d'Energie SDED

POUR : 11 CONTRE : 0 Abstentions : 0
--

- 2- Délibération de demande d'aide pour les travaux d'économie d'énergie.

POUR : 11 CONTRE : 0 Abstentions : 0
--

Point : budget estimé par Bruno SERRATRICE architecte :77 000€ HT

Les travaux sont confiés à :

- Démolition et cloisons : Entreprise Rolland
- Electricité : OG électricité
- Menuiserie : SAME
- Peinture et sol : Philippe PONS
- Plomberie : Ets AYME

4) Schéma directeur d'assainissement :

Rappel : le SD d'assainissement nous a été demandé pour bénéficier des subventions de l'agence de l'eau pour les réseaux AEP et EU de l'aménagement du cœur de village 2.

Nous disposons déjà d'un schéma directeur de l'assainissement datant d'avant la réalisation de la station d'épuration donc trop vieux... le schéma directeur doit être mis à jour.

Etienne LATIL a recensé tous les documents « anciens ». Il a reçu M. GONDELON du CEREG le 13 décembre 2021.

Devis : 55 000€

Le devis est approuvé et les demandes de subventions seront faites auprès de l'Agence de l'Eau et du Département.

POUR : 11 CONTRE : 0 Abstentions : 0
--

5) Point cœur de village 2

Le 16 décembre l'appel d'offre pour les travaux a été déposé sur e-marchés-publics. Les entreprises ont jusqu'au 22 janvier 12 H pour déposer leur offre.

11 dossiers retirés à ce jour.

Première réunion de chantier jeudi 13 janvier à 14H30 pour la rue de la Chauchière avec le cabinet CEREG maître d'œuvre.

6) Autorisation d'ester en justice + honoraires

- Le maire est autorisé à défendre la commune en justice (convocation le 28 janvier 2022 devant le tribunal judiciaire de Valence).

POUR : 11	CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

➤ Convention d'honoraires

Le maire présente la convention qui confie à l'avocat le soin d'assurer la représentation des intérêts de la commune, de l'assister et de le conseiller dans le cadre du litige l'opposant aux Consorts GOTTI devant le Tribunal Judiciaire de Valence.

Coût : 2500 € HT

Le maire est autorisé à signer la convention d'honoraires.

POUR : 11	CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

7) Point sur maison des voutours

- Subvention DREAL : 140 000€
- La Région AuRA a voté 60 000€ le 17 décembre 2021

- Le 7 janvier entretien négociation avec les 4 équipes de maîtres d'œuvre sélectionnées au 1^{er} tour.

Assistaient à cette réunion : Mme JUVIN du CAUE, en visio Mme MARANDE (conservation du patrimoine de la Drôme), Olivier SALIN, Bruno CUVELARD, Etienne LATIL, Chantal AUBERY et Éric BOLLARD.

Suite aux entretiens négociations avec les 4 équipes de maitres d'œuvre, la candidature de l'Office Architectes (Stéphanie FROBERT de Saoû) arrivée en première position et l'atelier Vogue de Lyon pour la muséographie sont retenus par la commission.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le choix proposé par la commission d'appel d'offre et autoriser le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre

POUR : 11	CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

L'association Voutours en Baronnie apportera une aide de 25 000€ sur la partie muséographie.

8) Point sur la cure

Subvention du Département obtenue pour la 2^{ème} tranche : 200 000€

Dans l'attente d'un nouvel Avant-Projet Définitif par les architectes ARMAND-COUTELIER.

9) RPI : compensation entre Rémuzat et La Motte- Chalancon

Rappel : la convention déterminant le fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal La Motte-Chalancon / Rémuzat a été signée le 24 février 2011 par M Roger BESSON et M Bernard BAILLY.

Un avenant a été signé le 15 janvier 2013. Il concerne les clés de répartition des dépenses et la compensation entre les 2 communes.
C'est sur cette compensation qu'il conviendrait de se pencher.

- Un groupe de conseillers prêts à travailler sur ce dossier est constitué :
 - Bruno CUVELARD
 - Chantal AUBERY
 - Loïc INIZAN
 - Olivier SALIN

- La réunion de travail est fixée le 21 janvier 2021 à 13h30 à Rémuzat

- Le conseil municipal accepte la compensation avec la commune de La Motte-Chalancon pour 2020-2021 sur la base de la convention actuelle.

POUR : 11 CONTRE : 0 Abstentions : 0
--

10) Intégration des points lumineux du parking de la MARPA.

Afin de permettre une intervention rapide sur les points lumineux de la Marpa, il est nécessaire de rattacher ces derniers au parc de la commune.

Le conseil Municipal s'est prononcé pour le rattachement des points lumineux de la Marpa à la commune de Rémuzat.

POUR : 11 CONTRE : 0 Abstentions : 0
--

11) Institution de l'IHTS

Les conseillers ont décidé à l'unanimité, d'instituer selon les modalités et dans la limite des textes applicables, l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois de la catégorie A.

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale. La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle (moyen de contrôle automatisé – décompte déclaratif). Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures.

POUR : 11 CONTRE : 0 Abstentions : 0
--

12) demande d'aide pour mettre en place le RIFSEEP et le CET

Une aide sera demandée au Centre de Gestion de la Drôme pour la mise en place :

- du nouveau dispositif RIFSEEP Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Il concerne toutes les catégories (A, B et C).

- Le Compte Epargne-Temps (CET) qui permet de conserver des jours de congés ou de RTT non pris sur plusieurs années.

POUR : 11 CONTRE :0 Abstentions : 0

Informations diverses :

- Olivier SALIN remercie l'ensemble du conseil municipal pour le travail effectué durant l'année 2021,
- Conciliateur de justice : permanence à Nyons maison des Services Publics le mardi 9H à 12H
- Le petit Rémuzatien : Jean-Jacques DREVET qui les distribue, nous dit qu'il a de bons retours
- Audrey et Céline assurent le ménage à l'école pendant les congés maladie de l'agent en poste
- Les colis de Noël ont été distribués (quoiqu'un peu compliqué)
- Au 1^{er} janvier 2022, la population prise en compte par l'INSEE est de 336 habitants

La séance est levée à 20H30.